



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des transports

## Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024\*01

### Gestionnaires des réseaux routiers

#### Le demandeur

Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : BEY Prénom : David  
 Dénomination : COLAS Représenté par : Jean François LAUR  
 Adresse Numéro : 10 Extension : ..... Nom de la voie : Rue Saint Exupéry  
 Code postal 34430 Localité : Saint Jean de Vedas Pays : France  
 Téléphone 06 61 12 20 73 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
 Courriel : David.bey @ colas.com

#### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....  
 Code postal      Localité : ..... Pays : .....  
 Téléphone      Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :       
 Courriel : ..... @ .....

#### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....  
 Hors agglomération  En agglomération   
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + .....  Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....   
 Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Rue Henri Farman  
 Code postal 34430 Localité : Saint Jean de Vedas

#### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
 Description des travaux : Terrassement, pose de réseaux humides, pose de réseaux secs, bordures, enrobés  
 Date prévue de début des travaux : 18 03 2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 161

#### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 161 Date de début de réglementation 18 03 2024  
 Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
 Basculement de circulation sur chaussée opposée   
 Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
 Restriction de chaussée :  
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue       
 Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s)

